

OBJET : (024) AMENAGEMENT URBAIN – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE TERRAINS COMMUNAUX A UNE ASSOCIATION POUR LA CULTURE DE « JARDINS PARTAGES »

**L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE,
LE QUATRE AVRIL,**

Le Conseil Municipal de la Commune de SANNOIS, légalement convoqué le 22 mars 2024, s'est assemblé au lieu de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Bernard JAMET**,

ETAIENT PRESENTS : Monsieur JAMET Maire,
M. WILLIOT, M. GORZA, Mme TROUZIERS EVEQUE,
M. FLAMENT, Mme ABDELOUHAB, M. PORTIER,
Mme CAMPAGNE, Mme BRULE,
Mme CAPBLANC
Adjoints
M. FABRE, Mme AUBIN,
Mme FAUCONNIER, Mme RICARD,
Mme HELT, M. SAGBOHAN, M. PERRET,
M. BOISCO
Conseillers Délégués
Mme TOUMI, M. KERGOAT, M. ROZOT,
M. LEGUEIL, M. HEURFIN, M. FLEURIER, Mme CHRISTIN
et Mme JACQUET LEGER
Conseillers Municipaux,
formant la majorité des membres en exercice.

Le nombre de conseillers en exercice est de 35

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

M. PURGAL	à	Mme ABDELOUHAB
M. BOULIGNAC	à	Mme CAMPAGNE
Mme QUEYRAT-MAUGIN	à	Mme TROUZIERS EVEQUE
M. GUEUDIN	à	M. JAMET
Mme ENGUERRAND	à	M. PORTIER
M. LAMARCHE	à	M. LEGUEIL

ABSENTS : M. PONCHEL, Mme SAIDI et M. ZAMBUJO

SECRETAIRE DE SEANCE :

Exécutoire en vertu de l'article L 2131-1 DU CGCT

A.R. du 08 avril 2024

Identifiant unique de l'acte

N° 095-219505823 - 2024.0404 - DL2024 - 18 - DE

Publiée le 08 avril 2024

LE CONSEIL MUNICIPAL,



Pour le Maire

Par délégation

Directrice Générale des Services

C. NOUAILHETAS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2024/18 du 4 avril 2024

OBJET : (024) AMENAGEMENT URBAIN – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE TERRAINS COMMUNAUX A UNE ASSOCIATION POUR LA CULTURE DE « JARDINS PARTAGES »

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2121-29 et L 2122-21,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, articles L 2122-2, L 2122-3, L 2125-1,

Vu la délibération n°2018/153 du 13 décembre 2018 portant approbation d'une convention de mise à disposition de terrains communaux avec l'Association "Les Jardins de Cassini" pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2023,

Considérant la volonté de la Ville de Sannois de poursuivre son soutien au développement d'une agriculture urbaine sur le territoire en maintenant les jardins partagés,

Considérant l'arrivée au terme de la convention initiale,

Vu l'avis favorable des IIIème et Ière Commissions,

Après en avoir délibéré,

Vote(s) Pour : 32

Vote(s) Contre : 0

Abstention(s) : 0

DECIDE :

Article 1 : d'approuver le renouvellement de la convention d'occupation et d'usages pour la gestion de jardins partagés à Sannois avec l'Association "Les Jardins de Cassini".

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention de mise à disposition à titre gratuit de terrains communaux.

Article 3 : de préciser que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

AINSI DELIBERE,

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Bernard JAMET
Vice-Président

Communauté d'Agglomération Val Parisis



LE SECRETAIRE DE SEANCE

Séverine CAMPAGNE
Adjointe au maire

déléguée à la jeunesse, à la réussite citoyenne
et au périscolaire